



9^e édition

URBAN TRAIL de Romans

2024

Samedi 7 décembre

20h

RÈGLEMENT

L'Urban Trail se déroulera le 7 décembre 2024. Il comportera, pour cette 9^e édition, 2 épreuves distinctes dont les départs seront donnés en même temps :

- une course de 6,5 km pour 70 m D+, soit la boucle du parcours à réaliser une seule fois,
- une course de 13 km pour 140 m D+, soit la boucle du parcours à réaliser deux fois.

Les épreuves sont ouvertes à tous les athlètes, licenciés FFA 2024/2025 ou non, à partir de la catégorie Cadet 1 (nés avant le 01/01/2010). La 2^e boucle est accessible uniquement si la première est effectuée en moins de 55 minutes.



2 PARCOURS

Samedi 7 décembre 2024

9^e édition
URBAN TRAIL
de Romans

LÉGENDES :

- Départ
- Arrivée
- Tracé de la course
- Passage 2nde boucle (parcours 2)

EN SAVOIR (+) SUR LES PARCOURS

- | | |
|--|---|
| <p>PARCOURS 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Boucle : 1 Distance : 6,5 km Dénivelé : 70 m D+ Escaliers : + de 300 marches | <p>PARCOURS 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Boucle : 2 (2nde boucle accessible uniquement si la 1^{re} est faite en moins de 55mn) Distance : 13 km Dénivelé : 140 m D+ Escaliers : + de 600 marches |
|--|---|

CATÉGORIES :

Catégorie	Code	Année de naissance
Cadets H/F	CA	2008 – 2009
Juniors H/F	JU	2006 – 2007
Espoirs H/F	ES	2003 – 2005
Seniors H/F	SE	1991 – 2000
Masters 0 H/F	M0	1986 – 1990
Masters 1 H/F	M1	1981 – 1985
Masters 2 H/F	M2	1976 – 1980
Masters 3+ H/F	M3+	1975 et avant

RÉCOMPENSES POUR CHAQUE ÉPREUVE (H/F) :

Le premier au scratch hommes et femmes.
Hors scratch, premier de chaque catégorie H/F (coupes, médailles, lots), définies ci-après : CA-JU / ES-SE-MO / M1+.

MATÉRIEL :

Lampe frontale fortement conseillée.

DÉPART ET ARRIVÉES :

Le samedi 7 décembre 2024.
Départ à 20 h : quai Ulysse-Chevalier, le long de la collégiale Saint-Barnard, à Romans-sur-Isère.
Arrivées :
- À partir de 20h20 : place Maurice-Faure à Romans-sur-Isère pour le 6,5 km ;
- À partir de 20h30 : place Maurice-Faure à Romans-sur-Isère pour le 13 km.





9^e édition

URBAN TRAIL de Romans

Samedi 7 décembre

20h

2024

RÈGLEMENT (suite)

ITINÉRAIRE :

Ces épreuves d'environ 6,5 et 13 km sont mesurées approximativement [conformes au règlement de la FFA]. Elles empruntent des routes goudronnées, des chemins et des escaliers dans le centre historique de la ville, en une ou deux grandes boucles. Ravitaillement (solide + liquide) à l'arrivée.

INSCRIPTIONS :

- Inscriptions en ligne : du 4 novembre au 6 décembre 2024 sur www.ville-romans.fr ou earp.athle.com ;
- Inscriptions sur place (place Maurice-Faure, Romans-sur-Isère) : samedi 7 décembre 2024 de 15h à 19h15.

Les inscriptions seront impérativement closes à 19h15, le jour de l'épreuve. Pas d'inscription par téléphone ni par courrier. Course limitée à 1 100 participants.

DROIT D'INSCRIPTION :

Pour le parcours 6,5 km : 10€ en ligne / 13€ sur place.
Pour le parcours 13 km : 12€ en ligne / 15€ sur place.
+1€ de frais prélevé par la plateforme pour les inscriptions en ligne.
Pour chaque inscription, 4€ seront reversés à AFM TELETHON.
Le transfert d'inscription n'est pas autorisé. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident relevant de cette situation, et la personne ayant rétrocédé son dossard sera tenue pour responsable.

RETRAIT DES DOSSARDS :

Le jour de l'épreuve : samedi 7 décembre 2024 de 15h à 19h30 (place Maurice-Faure).

INFORMATIONS ET RÉSULTATS :

www.ville-romans.fr // Résultats sur sites spécialisés.

VESTIAIRES - TOILETTES :

Des toilettes sont à la disposition des concurrents à l'arrivée, place Maurice-Faure.
Possibilité de laisser des sacs sur place (sous surveillance) pendant la course.

SÉCURITÉ :

La sécurité des participants sera assurée par un service médical (assistance d'un médecin), un organisme agréé de premiers secours et la Police Municipale.

ASSURANCES :

Les participants licenciés à la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

JUSTIFICATIFS :

- Pour les non-licenciés FFA 2024/2025 : un certificat « Parcours Prévention Santé » datant de moins de 3 mois disponible sur <https://pps.athle.fr>

- Pour les licenciés FFA 2024/2025 : carte / attestation de licence ;

- Justificatif complémentaire pour les mineurs : attestation parentale.

DROITS À L'IMAGE :

À l'inscription, chaque participant autorise la Ville de Romans, l'EARP ou leurs partenaires à exploiter directement ou sous forme dérivée, y compris à des fins promotionnelles, les photographies ou vidéos prises durant l'épreuve et sur lesquelles il peut apparaître.

ENVIRONNEMENT :

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et la nature en déposant les emballages vides dans les poubelles mises à disposition par l'organisation. Tout manquement pourra entraîner la disqualification d'un concurrent.

ABANDON :

Tout abandon, accident ou incident de course doit être notifié au poste de signaleurs le plus proche. En cas d'abandon, le dossard doit être remis aux organisateurs à l'arrivée.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT :

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.